

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de La Chapelle Saint Martin en Plaine  
Séance du 27 Mai 2025

L' an 2025 le 27 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de BRINDEAU Sandrine, Maire

Date de la convocation : 20/05/2025

Présents : Mme BRINDEAU Sandrine, Maire, Mmes : DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, RIEUX Mireille, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MEDINA François-Xavier, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : MM : BERTHELOT Olivier, LEROUX Jean-Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à Mme FROUFE Emilie, Mme BOUTIN Marie-Pierre à Mme DRIEU Delphine, M. CORNU Nicolas à M. MEDINA François-Xavier, Mme LEMAIRE Laetitia à Mme BRINDEAU Sandrine, M. MORMICHE Jérôme à M. LEMAIRE Bruno,

Secrétaire de séance : Mme FROUFE Emilie

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE EURO SYMBOLIQUE

Un courrier émanant de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire demande que, dans le cadre de l'implantation de la nouvelle école, la commune cède à la Com Com à l'euro symbolique une partie de la parcelle YI 130 d'une surface de 5432.6 m<sup>2</sup> afin de réaliser, à partir du centre de loisirs actuel, une extension pouvant accueillir 3 classes de maternelle ainsi qu'un lieu de restauration.

Le Conseil municipal délibère et DECIDE de céder la partie de la parcelle concernée ci-dessus référencée; à la Communauté de Communes Beauce Val de Loire; à un euro symbolique pour l'implantation de la future école, néanmoins le bâtiment construit restera toujours dans un futur proche ou lointain à vocation sociale. L'engagement de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire à construire une école dans un délai de cinq ans au lieu de trois ans est privilégié.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

19h47 : départ de Mme Audrey BOURGOIN

#### ORGANISATION DU 14 JUILLET - TARIFS DES REPAS ET CHOIX DES PRESTATAIRES

La Maire expose le déroulement prévu de la manifestation du 14 juillet.

Un devis d'un montant de 4150 euros TTC de Fêtes Pyrotechniques est présenté pour organiser le feu d'artifice (réparti de la façon suivante : 2053 € pour la commune de La Chapelle Saint Martin, 587 € pour la commune de Villexanton, 1510 € pour la commune de Mulsans).

Un devis de M. Busson, traiteur est présenté. Il propose un repas pour 11 euros pour les adultes et 8 euros pour les enfants.

La Maire propose pour les chapellois la tarification suivante : 6 euros pour les adultes chapellois et 3 euros pour les enfants chapellois. La différence tarifaire est prise en charge par la commune.

Le repas est offert aux pompiers domiciliés sur la commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, aux membres de l'Harmonie, aux conseillers et aux artificiers.

Après délibération, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de valider les devis présentés ainsi que la tarification appliquée pour les repas.

### REFERENT REGIE DE RECETTES

Le Conseil décide de nommer un régisseur titulaire de la régie de recettes ainsi qu'un mandataire suppléant concernant les cérémonies du 14 juillet, du Festillesime et du Théâtre.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal nomme Madame Delphine DRIEU, conseillère municipale, comme référente titulaire de la régie de recettes et Monsieur Bruno LEMAIRE, adjoint au Maire, comme mandataire suppléant.

### DEVIS ARMOIRE EXTERIEURE DEFIBRILLATEUR

La Maire informe les membres du Conseil que des devis ont été demandés pour l'achat d'une armoire pour le défibrillateur.

1 devis a été reçu :

Expert médical pour un montant de 655.40 € TTC.  
Lifeaz a répondu défavorablement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis d'Expert Médical pour un montant de 655,40 € TTC et autorise Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

### DEVIS GYROPHARE LED ORANGE ET TRIFLASH

La Maire informe les membres du Conseil que, pour être conforme au plan d'action concernant les risques routiers, des devis ont été demandés pour l'achat d'un gyrophare et d'un triflash.

2 devis ont été reçus :

Signaux Girod pour un montant de 980.62 € TTC.  
Signature pour un montant de 1578.70 € TTC.

Le Conseil municipal décide, en raison des prix élevés, de ne pas retenir de devis pour le moment et d'effectuer des recherches supplémentaires.

### DEVIS BRAS ARTICULE

La Maire informe les membres du Conseil qu'un devis a été demandé pour l'achat d'un bras articulé destiné au second poste informatique, afin de faciliter l'accueil du public.

1 devis a été reçu :

Bob Micro pour un montant de 83.25 € HT soit 99.90 TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Bob Micro et autorise Madame la maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

### DEVIS CITROEN POUR JUMPER

La Maire informe les membres du Conseil que suite à la panne de moteur du véhicule communal Citroën Jumper III, il avait été demandé lors de la dernière réunion de conseil municipal de faire une demande de prise en charge par Citroën.

Le devis initial s'élevait à 11 036,73 € TTC. Citroën accepte une remise de 10 593,86 € TTC. Il reste donc un montant à payer par la commune de 442,87 € TTC.

Le Conseil municipal accepte le devis final à 442.87 € TTC par 12 voix pour et 1 abstention, et autorise Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis. La prise en charge par la commune de Villexanton sera effectuée selon la répartition de la convention de mutualisation : 15/70e du montant HT.

Questions diverses :

#### DEVIS CALVAIRE

Suite au rendez-vous du 7 mai 2025 avec M. DAUNAY Allan, chef d'antenne 41 SOS Calvaire, concernant la restauration des calvaires sur la commune, et après avoir répertorié ceux appartenant réellement à la commune (quatre calvaires), un devis a été reçu pour un montant de 107,95 € TTC.

#### ATD AVIS DE SECURITE

Suite au rendez-vous du mercredi 2 avril 2025, un avis de sécurité a été reçu en mairie concernant la sortie charretière située sur la RD50, rue de la Roche. Des demandes de devis pour le dessouchage de deux ou quatre arbres devront être effectuées.

#### RENOUVELLEMENT PANNEAU POCKET

Afin de procéder au renouvellement du service "Panneau Pocket", et dans l'objectif de bénéficier d'avantages tarifaires, une demande d'adhésion auprès de l'AMR41 a été faite pour un montant de 101 €,.

#### CABINET IDE

La maire informe les conseillers municipaux que les travaux de peinture du cabinet IDE ont été terminés la semaine dernière. Des chaises du foyer rural pourront être mises à disposition pour la salle d'attente du cabinet IDE. L'inauguration sera à prévoir prochainement.

#### PROBLEME INONDATION BATIMENT TECHNIQUE

L'adjoint à la maire évoque les problèmes d'inondation du bâtiment technique. Afin de trouver une solution, il est envisagé la création d'un puisard. Un devis sera demandé.

#### BAC DE DOUCHE

Suite à la mise en place du document unique, il est rappelé l'obligation pour l'employeur d'installer une douche ainsi qu'une machine à laver dans le local technique. Des demandes de devis devront être effectuées.

#### INEO

Suite à l'abaissement de certaines puissances et à la résiliation de contrats du fait de la mise en place d'une armoire de commande, il a été demandé à INEO si des abaissements de puissance pouvaient être effectués sur les bâtiments communaux.

Cependant, cette demande devra être adressée à un électricien et non à INEO Réseaux. Des conseillers municipaux vont prochainement analyser les factures d'électricité.

#### 21h10 Arrivée de Jean-Philippe LEROUX

#### ASSURANCE ELUS

Un courriel a été envoyé à l'assurance pour savoir si, lorsqu'ils interviennent sur la commune, les élus sont couverts en cas d'accident, qu'ils soient responsables ou non.

Le retour de l'assurance SMACL confirme que les garanties de responsabilité couvrent les conséquences pécuniaires des dommages causés aux tiers du fait notamment des élus représentant la commune. L'assurance SMACL étend également la couverture aux responsabilités spécifiques auxquelles est exposée la commune en raison des dommages subis par ses élus.

#### PHOTOCOPIEUR MAIRIE RICOH

Le contrat de location du photocopieur Ricoh arrive à son terme courant juin. Des demandes de devis pour un nouveau contrat de location seront effectuées auprès de divers prestataires afin de comparer les offres.

#### TOITURE GARAGE DANS LA COUR DES CP

Une demande de dérogation pour la DETR 2025 a été envoyée en préfecture. Un retour de leur part est attendu avant de demander une subvention auprès du Fonds Vert.

#### EAU STAGNANTE TROTTOIR EN FACE DE LA BOULANGERIE

Lors de fortes pluies, l'eau stagne sur le trottoir rue de la Roche, en face de la boulangerie. Le tampon d'évacuation étant trop bas, il est demandé de voir avec Val d'Eau s'ils peuvent intervenir.

#### MAIL ENTRETIEN CHEMIN IMPASSE DE LA GARENNE

Le tracteur-tondeuse devra être livré fin juillet. Une solution intermédiaire devra être trouvée afin d'entretenir ce chemin. Un courriel de réponse devra être envoyé.

#### FUTURE ECOLE

L'abri bus de l'accueil périscolaire a été évoqué afin de savoir si celui-ci sera maintenu pour la future école.

#### RECENSEMENT INSEE 2026

Il a été demandé aux conseillers municipaux si l'un d'eux souhaite être coordonnateur communal pour le recensement INSEE 2026.

#### BOULANGERIE

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré Madame LESAGE afin d'obtenir des informations sur le devenir de la boulangerie. Leur rendez-vous au tribunal concernant le redressement judiciaire est fixé au 25 juillet 2025. Cependant, leur décision semble être de ne pas continuer leur activité. En l'attente d'informations officielles de leur part (date de fin d'activité), la commune ne peut pas encore entamer de recherches pour un successeur.

Le Président,



La Secrétaire de séance,



La séance est levée à : 22:10

Mis en ligne le :